

# BUDGET PRIMITIF 2025

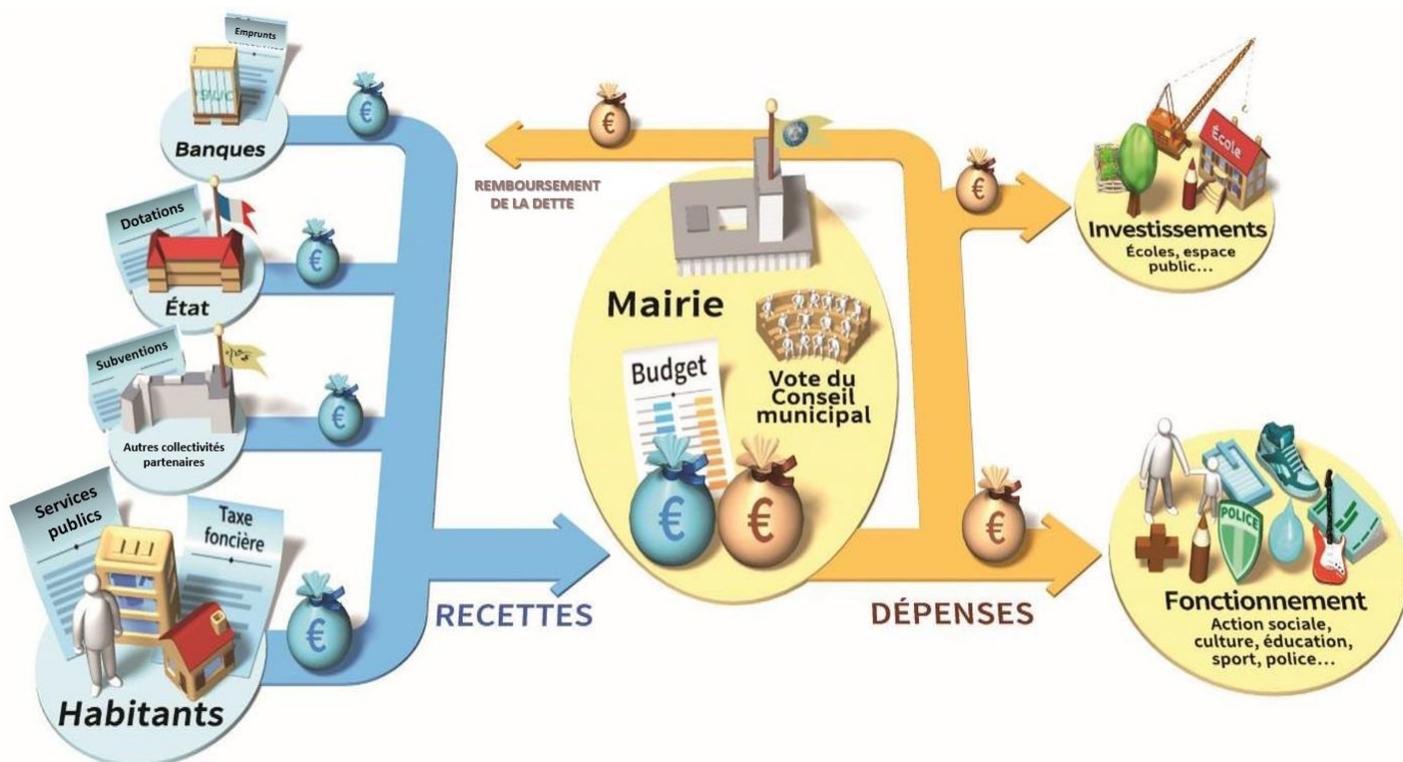
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires.

Le budget primitif 2025 a été voté le 20 décembre 2024 par le Conseil municipal. Il est consultable en ligne sur le site de la commune.

S'élevant à près de 112 M€, il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations d'équipements et de travaux annuelles ou pluriannuelles.

## COMPRENDRE UN BUDGET MUNICIPAL

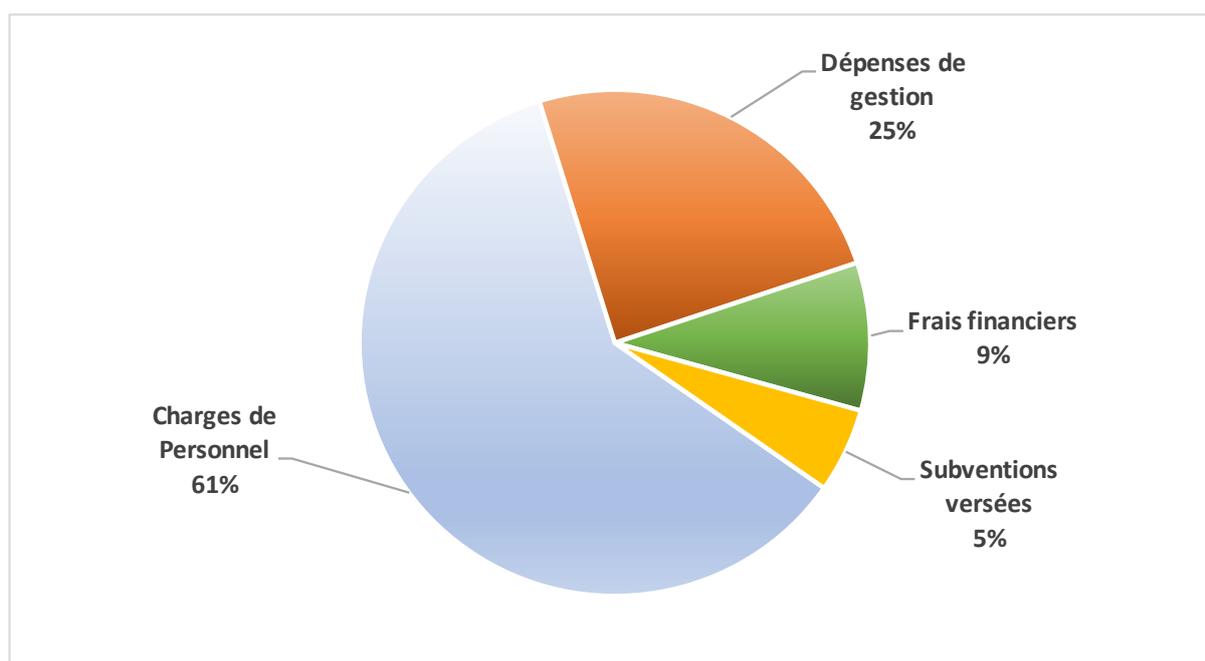


## Les chiffres clés 2025 – section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Section de fonctionnement	84 108 004,31 €
---------------------------	-----------------

### Quelles sont les principales DÉPENSES réelles de gestion courante Fonctionnement 2025 ?



**Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :** entre 2024 et 2025 : une hausse de 1,9 %.

En 2024, la Commune d'Aubagne a fait face à des dépenses supplémentaires induites par des mesures nationales de revalorisation des salaires, par un contexte d'inflation forte et en particulier d'explosion des prix de l'énergie.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation de fluide des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services demandées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les services adaptent leurs pratiques afin de limiter la hausse des coûts et la Commune poursuit ses efforts pour diminuer ses dépenses courantes, sans altérer les services proposés à la population. Un véritable travail d'optimisation a été poursuivi au sein de chaque service, afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, certains postes ne sauraient être réduits, car ils garantissent une qualité de service public que la municipalité souhaite maintenir.

En face de ces dépenses nous avons des recettes,

**D'où viennent les RECETTES réelles de Fonctionnement 2025 :**

**Principalement :**

- ✓ de la fiscalité (hors reversements métropolitains) pour 52,155 M€, avec un taux communal d'imposition inchangé depuis 2014 :
  - Taux de la Taxe Foncière sur le bâti : 49,13 %
  - Taux de la Taxe Foncière non bâti : 50,65 %
  - Taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22,01 %
- ✓ de recettes en provenance de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour 15,519 M€,
- ✓ des dotations de l'Etat / Région / Département et subventions de divers organismes pour 8,441 M€,
- ✓ des usagers du service public (redevances d'occupation du domaine public, prestations de services) pour 5,130 M€,
- ✓ de produits financiers pour un total de 1,868 M€.

**Evolution des recettes réelles de fonctionnement :**

- ✓ Entre 2024 et 2025, la commune enregistre une hausse de 2,16 %

La Commune d'Aubagne poursuit, pour le mandat municipal 2020-2026, sa volonté de maintenir le niveau d'épargne et d'optimisation de ses ressources. La priorité reste également de limiter le recours à l'emprunt afin de favoriser le désendettement tout en continuant à investir.

Alors que le poids historique de la dette grève une partie des marges de manœuvre financières, l'épargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement hors travaux en régie) est prévue en hausse par rapport aux estimations du BP 2024.

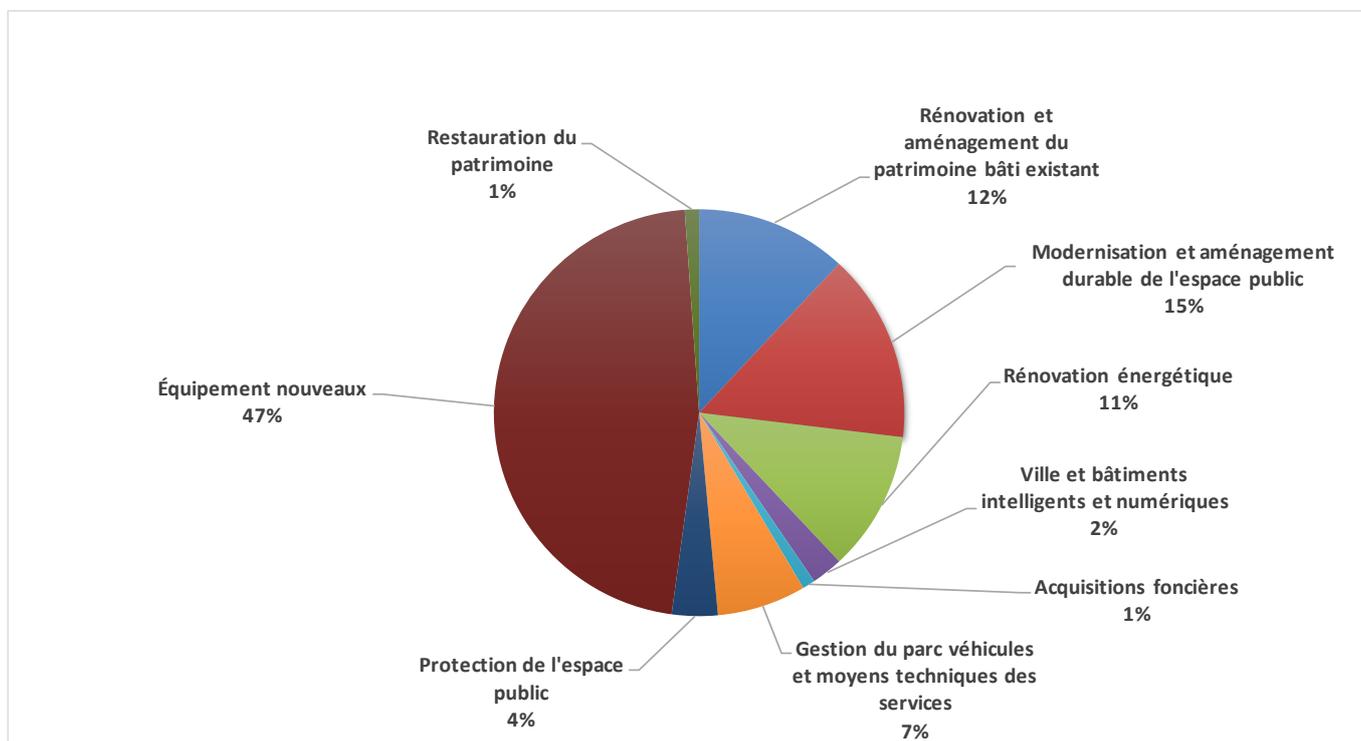
Cet objectif implique d'interroger en permanence l'adaptation des actions aux besoins des Aubagnais afin d'améliorer en continu la performance des politiques publiques et de répondre en parallèle aux enjeux de stratégie financière.

## Les chiffres clés 2025 – section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme à travers les dépenses annuelles d'équipement mais également au remboursement en capital des emprunts contractés pour financer les dépenses des années antérieures. Au titre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la Ville initie des projets structurants s'inscrivant pleinement dans le cadre des engagements pris.

Section d'investissement	27 887 299,91 €
--------------------------	-----------------

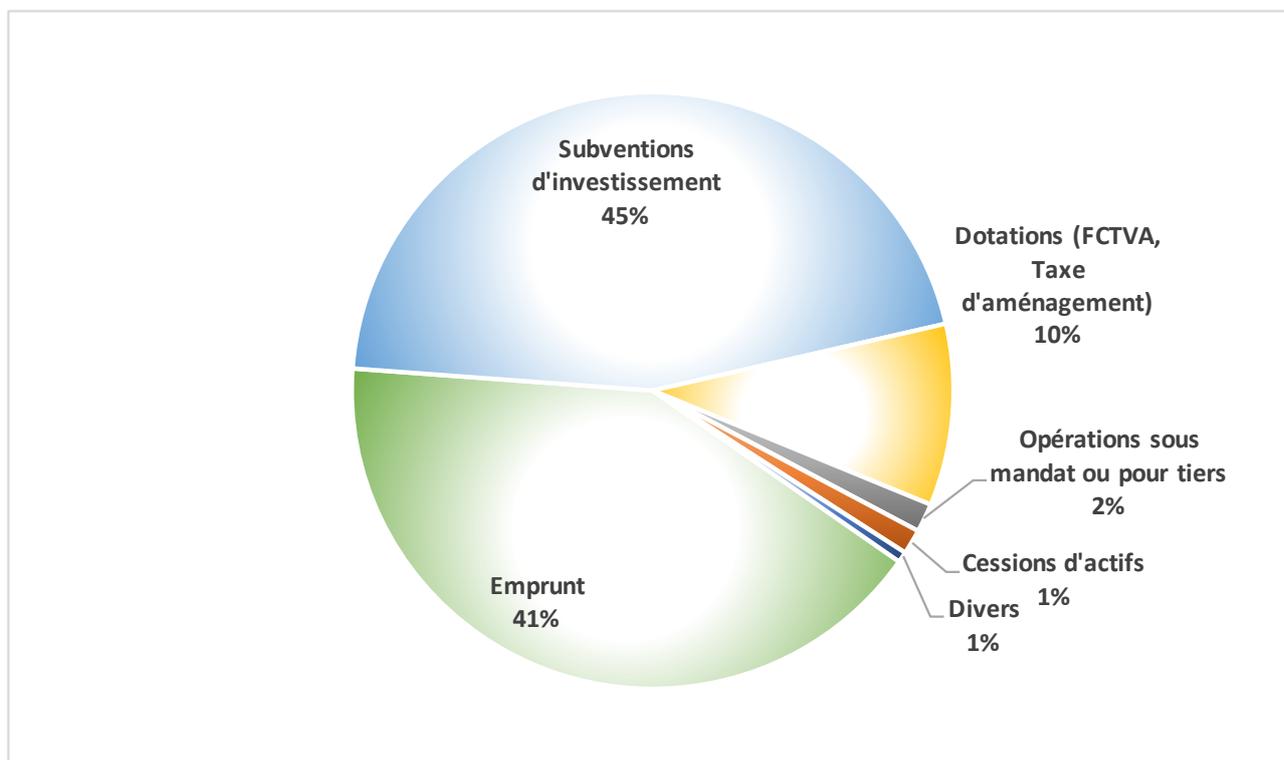
## Quelles sont les DÉPENSES d'équipement 2025 ?



Ces dépenses d'équipement représentent 16,393 M€, soit 61% des dépenses réelles d'investissement et sont en hausse de 29,8 % par rapport à 2024.

Le remboursement du capital de la dette s'élève en 2025 à 10,151 M€.

## D'où viennent les recettes d'investissement en 2025 ?



Ces recettes représentent 19,295 M€, en augmentation de 22,83 % en 2025.

Les subventions d'investissement reçues des partenaires institutionnels (Département, Région, État...) associées à l'emprunt prévisionnel représentent, quasiment à parts égales, 86 % des financements des dépenses d'équipement.

L'emprunt s'élèvera à 8 M€ en 2025.

## Les chiffres clés 2025 – l'endettement

Le remboursement en capital de la dette pèse pour 37,75 % des dépenses réelles d'investissement. Le poids historique de la dette (133 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025) s'élève à 2 672 euros par habitant.

La commune poursuit activement sa démarche active de désendettement parallèlement à la continuité de ses projets structurants. Pour 2025, l'annuité de la dette à rembourser sera de 16,551 M€ (6,400 M€ en intérêts et 10,151 M€ en capital).

En 2014, la capacité de désendettement était de 57 années, elle est aujourd'hui de 16 années, les villes de même strate ont une moyenne de 10 années, nous avons encore beaucoup de chemin à faire !